



# **RECUEIL des ACTES du DÉPARTEMENT de l'INDRE**

## **Numéro – 19 – Spécial**

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne : 9 décembre 2022

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne

## Arrêté pour le RADI Spécial DPDS Décembre 2022

### DIRECTION de la PREVENTION et du DEVELOPPEMENT SOCIAL

#### **Arrêté n° D 3316 du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

PORTANT désignation des membres de la commission électorale pour l'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux agréés résidant dans le département l'Indre à la Commission Consultative Paritaire Départementale.

#### **Arrêté n° D 3383 du 8 décembre 2022**

PORTANT modification de l'arrêté n° 2022-D-3316 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant désignation des membres de la commission électorale pour l'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux agréés résidant dans le département l'Indre à la Commission Consultative Paritaire Départementale.

**PORTANT désignation des membres de la commission électorale pour l'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux agréés résidant dans le département l'Indre à la Commission Consultative Paritaire Départementale.**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et le Code du Travail ;

**Vu** le Code Electoral ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-D-3012 du 19 octobre 2022 portant organisation des élections des représentants des assistants maternels et assistants familiaux agréés résidant dans le département de l'Indre, à la Commission Consultative Paritaire Départementale ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-D-3011 du 19 octobre 2022 portant fixation du nombre de membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale et portant nomination des représentants du Département à la Commission Consultative Paritaire Départementale, dans le cadre de l'agrément des assistants maternels et assistants familiaux résidant dans le département de l'Indre.

**Vu** l'arrêté n° 2020-D-1322 du 25 mai 2020 portant désignation des représentants des assistants maternels et assistants familiaux résidant dans le département de l'Indre à la Commission Consultative Paritaire Départementale,

**Sur** proposition du Directeur de la Prévention et du Développement Social ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La commission électorale chargée des opérations électorales du 9 décembre 2022, en vue de la désignation des représentants des assistants maternels et assistants familiaux agréés résidant dans le département de l'Indre, à la Commission Consultative Paritaire Départementale, est composée comme suit :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant, Président de la Commission Consultative Paritaire Départementale, Madame Michèle SELLERON,
- l'Adjoint au Directeur de la Direction de la Prévention et du Développement Social, Mme Mélanie RIDEL,
- l'Infirmière Coordinatrice du service de Protection Maternelle et Infantile, Madame Dominique ZILLIOX ou son représentant secrétaire,

.../...

- Madame Justine MATHIAS (HEINRICH), assistante familiale, représentant la Liste Indépendante,
- Madame Ruffine MONNIN, assistante familiale, représentant la liste de la C.G.T.

Sont également désignées comme assesseurs suppléants :

- Madame Vanessa JOLY, Secrétaire au service de Protection Maternelle et Infantile,
- Madame Fabienne VAILLANT, assistante familiale, représentant la Liste Indépendante,
- Madame Magali DOLOU, assistante familiale, représentant la Liste de la C.G.T.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Directeur de la Prévention et du Développement Social sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DATE de TRANSMISSION  
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

01 DEC. 2022

**AFFICHE le**

**01 DEC. 2022**



Marc FLEURET

**PORTANT modification de l'arrêté n° 2022-D-3316 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant désignation des membres de la commission électorale pour l'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux agréés résidant dans le département l'Indre à la Commission Consultative Paritaire Départementale.**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et le Code du Travail ;

**Vu** le Code Electoral ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-D-3012 du 19 octobre 2022 portant organisation des élections des représentants des assistants maternels et assistants familiaux agréés résidant dans le département de l'Indre, à la Commission Consultative Paritaire Départementale ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-D-3011 du 19 octobre 2022 portant fixation du nombre de membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale et portant nomination des représentants du Département à la Commission Consultative Paritaire Départementale, dans le cadre de l'agrément des assistants maternels et assistants familiaux résidant dans le département de l'Indre.

**Vu** l'arrêté n° 2020-D-1322 du 25 mai 2020 portant désignation des représentants des assistants maternels et assistants familiaux résidant dans le département de l'Indre à la Commission Consultative Paritaire Départementale,

**Vu** l'arrêté n° 2022-D-3316 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant désignation des représentants des assistants maternels et assistants familiaux résidant dans le département de l'Indre à la Commission Consultative Paritaire Départementale,

Considérant les absences annoncées de Mesdames Mélanie RIDEL, Adjoint au Directeur de la Prévention et du Développement Social, et Magali DOLOU, assistante familiale représentant la Liste de la C.G.T pour les opérations électorales du 9 décembre 2022,

**Sur** proposition du Directeur de la Prévention et du Développement Social ;

A R R E T E

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Il convient de modifier l'arrêté n° 2022-D-3316 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 en ce sens :

- Madame Mélanie RIDEL, Adjoint au Directeur de la Prévention et du Développement Social, est remplacée par Madame Françoise LE MONNIER de GOUVILLE, Directeur de la Prévention et du Développement Social.

.../...

- Madame Magali DOLOU, assistante familiale représentant la Liste de la C.G.T, est remplacée par Madame Christine PAILLET, assistante familiale représentant la Liste de la C.G.T.

ARTICLE 2 : La commission électorale chargée des opérations électorales du 9 décembre 2022, en vue de la désignation des représentants des assistants maternels et assistants familiaux agréés résidant dans le département de l'Indre, à la Commission Consultative Paritaire Départementale, est composée comme suit :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant, Président de la Commission Consultative Paritaire Départementale, Madame Michèle SELLERON,
- le Directeur de la Prévention et du Développement Social, Mme Françoise LE MONNIER de GOUVILLE,
- l'Infirmière Coordonnatrice du service de Protection Maternelle et Infantile, Madame Dominique ZILLIOX ou son représentant secrétaire,
- Madame Justine MATHIAS (HEINRICH), assistante familiale, représentant la Liste Indépendante,
- Madame Ruffine MONNIN, assistante familiale, représentant la liste de la C.G.T.

Sont également désignées comme assesseurs suppléants :

- Madame Vanessa JOLY, Secrétaire au service de Protection Maternelle et Infantile,
- Madame Fabienne VAILLANT, assistante familiale, représentant la Liste Indépendante,
- Madame Christine PAILLET, assistante familiale, représentant la Liste de la C.G.T.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Directeur de la Prévention et du Développement Social sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DATE de TRANSMISSION  
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

08 DEC. 2022

**AFFICHE le**

**08 DEC. 2022**



Marc FLEURET